

“Centre Communal d’Action Sociale

• Accueillir et accompagner le public, faciliter l'accès aux droits, instruire les dossiers d'aide sociale, prévenir l'exclusion, prolonger l'autonomie des seniors sont des missions que le CCAS, établissement public en charge de l'action sociale sur la commune, mène en direction des Médiolanaïens pour plus d'égalité sociale.

Le Centre communal d’Action Sociale suit de manière régulière environ 300 familles.

Les missions du CCAS de Saint Nicolas lez Arras :

Si le Conseil Général est partenaire de l'action sociale, le Centre Communal d’Action Sociale est son relais de proximité au service des habitants.

L’aide en direction des personnes en difficultés.

- l'aide au logement avec l'instruction des dossiers de Fonds de Solidarité Energie/ Logement, la participation au diagnostic social partagé lié au logement pour solutionner rapidement les situations d'inadaptation des familles en difficulté avec leur habitat,
- étude des dossiers d'aides en fonction des ressources,
- délivrance de titres de transport pour les demandeurs d'emploi,
- aide aux démarches administratives,
- instruction des dossiers de RSA.

L’aide en direction des personnes âgées et/ou handicapées.

- instruction des dossiers d'allocation de solidarité personnes âgées (ASPA),
- instruction des dossiers d'aide personnalisée d'autonomie (APA),
- instruction des dossiers de frais de placement,
- instruction des dossiers aide ménagère,
- orientation vers les services d'aide à domicile dont l'aide ménagère, le portage des repas, la télé assistance...



Les plus du Centre Communal d’Action Sociale

Le Centre Communal d’Action Sociale intervient directement autour de 2 aspects du volet social du projet de rénovation urbaine qui sont le logement et la réussite éducative.

La cellule de relogement du projet de rénovation urbaine

• Composée de Véronique GUIOT du CCAS et d'Elodie D'ANDREA pour Pas de Calais Habitat, la Cellule de relogement conseille les locataires des 4 bâtiments à démolir (298 familles), pour leur déménagement mais également pour les démarches administratives qu'ils devront effectuer.

Les missions de la cellule relogement

- informe les locataires des possibilités de relogement dans le cadre de l'ANRU,
- analyse la situation et les besoins,
- conseille et recueille les souhaits pour le relogement,
- prépare les propositions de relogement pour chaque locataire et les propose à la Commission de Relogement qui examine et valide une solution.

• Du lundi au jeudi de 10h à 12h et de 13h30 à 17h, le vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h

• Bât l'Izoard / Place des Chamois - 62223 Saint Nicolas lez Arras - tél. 03 21 21 71 80 - mail : veronique.guiot@ville-saintnicolas.fr

Le Projet de Réussite Educative

• Depuis 2007, le Centre Communal d’Action Sociale conduit un dispositif de réussite éducative pour les jeunes du quartier des Nouvelles Résidences scolarisés de la maternelle au collège. Entré dans sa 4^{ème} année, ce dispositif connu et reconnu a pour particularité d'intervenir directement auprès des familles de manière individuelle. Environ 70 enfants de Saint Nicolas en bénéficient.

Les principes d'action du PRE se déclinent en 5 points:

- repérer des situations de fragilité,
- travailler en équipe pluridisciplinaire,
- appréhender de manière globale l'environnement de l'enfant,
- apporter des solutions personnalisées,
- avec l'adhésion des parents.

Pour 2011, les priorités arrêtées par le conseil d'administration du Centre Communal d’Action Sociale sont

- donner confiance à l'enfant et à sa famille,
- valoriser les compétences de l'enfant,
- améliorer les conditions de vie de l'enfant.

Pour cela des parcours de réussite éducative sont proposés à l'enfant et à sa famille en s'appuyant sur différents axes d'intervention tels que

- le renforcement de l'aide à la scolarité,
- l'accompagnement dans les démarches d'accès aux soins,
- l'aide à l'accès aux loisirs avec des prises en charge d'activités socio-culturelles ou l'accompagnement spécifique pendant ces activités.
- le soutien de la fonction parentale favorisant la construction de repères nécessaires à l'exercice du rôle de parents

Le bon fonctionnement du dispositif tient aussi du travail d'équipe qu'il faut saluer

- la communauté éducative (écoles maternelles, primaires et collège),
- les services du Conseil Général,
- les services communaux dont le C.C.A.S, le Centre Social ou le service jeunesse,
- les associations de proximité.

Le budget du PRE c'est 180.500 € dont 122.750 € de subvention soit près de 70% et 30% à charge pour le Centre Communal d’Action Sociale.



Contact :

Isabelle Laurentowski
C.C.A.S.

Bât l'Izoard / Place des Chamois
62223 Saint Nicolas lez Arras
tél. 03 21 21 71 82

mail : isabelle.laurentowski@ville-saintnicolas.fr